DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMST 2022-11-35

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Travaux d'amélioration à l'abattoir municipal de Sisteron – Lot 1 : Maçonnerie

Attribution du marché

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, notamment le 4°,

VU la délibération du Conseil Municipal, N° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant la délégation au Maire, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la compétence relative à la préparation, la passation l'exécution, le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Suite à une consultation par Marché À Procédure Adaptée pour **les travaux d'amélioration à l'abattoir municipal de Sisteron – lot 1 Maçonnerie**, ce marché a été attribué à l'entreprise **THOMET** dont le siège se situe – 27, avenue Jean des Figues – 04200 SISTERON pour le montant suivant de : **22 054.80 € H.T.**

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de signer le marché concernant **les travaux d'amélioration à l'abattoir municipal de Sisteron – lot 1 Maçonnerie**, ce marché a été attribué à l'entreprise **THOMET** pour le montant de : **22 054.80 € H.T.**

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et à l'entreprise **THOMET.**

Fait à Sisteron, le 16 janvier 2023

Pour copie conforme
Le Maire,
Daniel SPAGNOU

Mis en ligne le 28/06/2023 à 15h10
REÇU EN PREFECTURE
le 17/01/2023
Application agréée E-legalite.com
99_AU-004-210402095-20230116-2022_11_35D